

OPAH - RU  
2024 - 2029

Opération Programmée d'Amélioration  
de l'Habitat et de Renouvellement  
Urbain du centre-ville de Saverne

**Bénéficiez**  
**de 25% à + de 60%\***  
**de subventions**  
**pour vos futurs**  
**travaux à Saverne\***



**ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT :**

**OPAH@MAIRIE-SAVERNE.FR**

**06 40 69 17 48**



**Communauté de Communes**  
du Pays de Saverne



VILLE de SAVERNE

# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE ET LA VILLE DE SAVERNE

vous accompagnent dans votre projet de rénovation

Le centre-ville de Saverne bénéficie d'une **nouvelle OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) jusqu'au 30 juin 2029**. Ce programme offre un accompagnement technique et financier gratuit ainsi qu'un dispositif conséquent d'aides publiques pour les porteurs de projets afin de :

- ▶ Rénover et dynamiser le cœur urbain de Saverne
- ▶ Améliorer la qualité de vie des habitants
- ▶ Revaloriser le patrimoine de Saverne



## QUELS TRAVAUX ?

**Rénovez** : Isolation intérieure ou extérieure, changement du système de chauffage, remplacement des menuiseries, ventilation...

**Adaptez** :

- ▶ Aménagements pour le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie...
- ▶ Aménagements pour faciliter la création d'accès aux logements situés au-dessus des commerces...

**Réhabilitez** : Remise en état d'un logement ou d'un immeuble dégradé, inconfortable ou indigne...



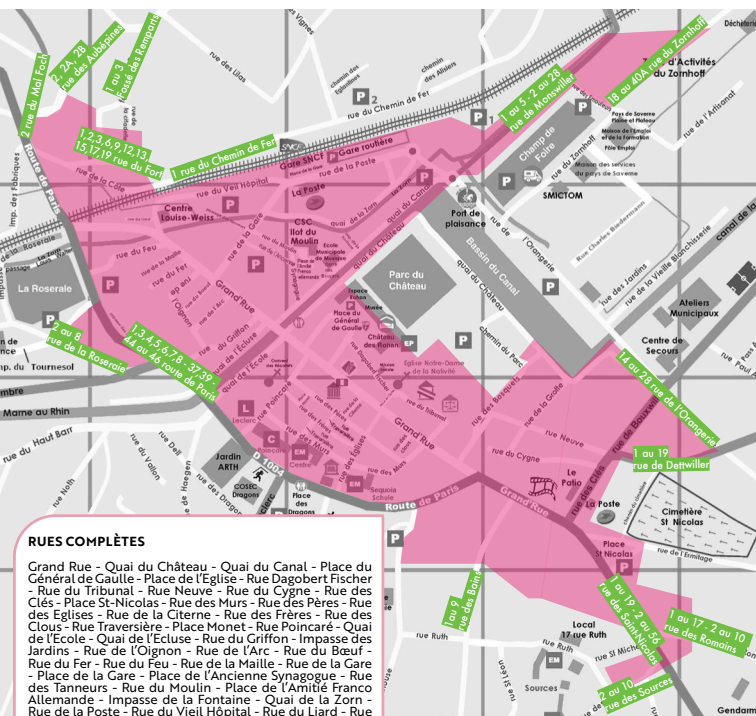
Les travaux doivent être réalisés par un artisan RGE

## QUI EST ÉLIGIBLE ?

**Propriétaires** (occupant ou bailleur) et **copropriétaires** d'un logement ou immeuble de plus de 15 ans situé dans le périmètre OPAH-RU du centre historique de Saverne

Opération soumise à des **conditions de ressources** (renseignez-vous auprès de notre chargé de mission OPAH-RU)

# QUEL PÉRIMÈTRE ?



## RUES COMPLÈTES

Grand Rue - Quai du Château - Quai du Canal - Place du Général de Gaulle - Place de l'Eglise - Rue Dagobert Fischer - Rue du Tribunal - Rue Neuve - Rue du Cygne - Rue des Clés - Place St-Nicolas - Rue des Murs - Rue des Pères - Rue des Eglises - Rue de la Citerne - Rue des Frères - Rue des Clous - Rue Traversière - Place Monet - Rue Poincaré - Quai de l'Ecole - Quai de l'Ecluse - Rue du Griffon - Impasse des Jardins - Rue de l'Oignon - Rue de l'Arc - Rue du Bœuf - Rue du Fer - Rue du Feu - Rue de la Maille - Rue de la Gare - Place de la Gare - Place de l'Ancienne Synagogue - Rue des Tanneurs - Rue du Moulin - Place de l'Amitié Franco Allemande - Impasse de la Fontaine - Quai de la Zorn - Rue de la Poste - Rue du Vieil Hôpital - Rue du Liard - Rue de la Côte - Rue de Bouxwiller - Rue de la Grotte - Rue des Bosquets

RUES PARTIELLES - voir plan ci-dessus

■ Périmètre de l'OPAH : renseignez-vous auprès de notre chargé de mission

# QUELS AVANTAGES ?



**Valorisez votre patrimoine**



**Profitez d'un accompagnement personnalisé et gratuit** tout au long de votre projet



**Bénéficiez de 25% à + de 60% d'aides\* en moyenne** pour financer vos travaux.

Les aides accordées varient selon votre dossier et vos conditions d'éligibilité. Pour connaître vos possibilités de subventions, contactez notre chargé de mission OPAH-RU.



**Profitez d'avantages fiscaux**

# NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !



- ▶ Être conseillé(e) pour définir votre projet de vie ou d'investissement
- ▶ Être accompagné(e) à chaque étape de votre projet
- ▶ Être aidé(e) financièrement en bénéficiant de toutes les aides publiques disponibles

Contactez notre chargé de mission :

[opah@mairie-saverne.fr](mailto:opah@mairie-saverne.fr)

06 40 69 17 48

## LES ÉTAPES :

- 1 **Prise de contact**
- 2 **Visite de votre logement et étude d'éligibilité** aux subventions
- 3 **Diagnostic et étude de faisabilité** des travaux par le bureau d'étude URBANIS
- 4 **Montage du dossier** de subventions\* avec le chargé de mission
- 5 **Réalisation des travaux** après validation des subventions\*
- 6 **Demande d'acompte possible** durant le chantier sur présentation des factures
- 7 **Versement du solde de subventions\*** après visite de conformité en fin de chantier



**Ne signez aucun devis et ne commencez pas les travaux sans l'accord des financeurs et la réception des autorisations d'urbanisme.**

\*Subventions selon dossier et conditions d'éligibilité du 01/07/2024 au 30/06/2029 dans la limite des financements disponibles. L'opération concerne un secteur précis du centre-ville de Saverne. Pour connaître toutes les modalités de l'opération, rapprochez-vous de notre contact dédié à cette action.

